

ADEESE

Procès-Verbal | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation

UQAM, N-S1000, 4 mars 2020 à 17:00

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

PROPOSITION : Que l'ouverture de l'assemblée soit à.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

0.2 Animation, secrétariat et senti

PROPOSITION : Que Amanda et Julien tiennent respectivement l'animation et le secrétariat de la présente assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

0.3 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION :

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Revendications

2.0 Élections sur le conseil exécutif de l'ADEESE

3.0 Nominations sur les instances

4.0 Traitement des avis de motion

5.0 Dépôt des avis de motion

6.0 Procédures de clôture

6.1 Questions à l'exécutif

6.2 Questions diverses

6.3 Levée

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

0.4 Adoption des procès-verbaux

PROPOSITION : Que l'on adopte le [procès-verbal de l'assemblée générale du 15 janvier dernier](#) disponible sur le site internet.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

1.0 Revendications

PROPOSITION 1.1

Considérant que l'ADEESE défend une société sans frontières, solidaire et inclusive ;

Considérant que les systèmes canadiens et québécois d'immigration sont hautement restrictifs et discriminatoires, en particulier pour les personnes provenant de pays anciennement colonisés ou sous-tutelle, et que leur statut migratoire reste précaire;

Considérant que le gouvernement Legault, depuis son élection en 2018, a mis de l'avant la loi sur la déréglementation de l'industrie du taxi, le projet loi 9 sur l'immigration adopté sous bâillon, le projet de loi 21 sur la "soi-disant" laïcité de l'État et qu'il persiste aujourd'hui dans son attaque avec cette nouvelle mesure, ainsi que le fameux "test des valeurs", participant donc à (re)production et à la normalisation des discriminations systémiques;

Considérant que ces modification réglementaires et juridiques s'attaquent en particulier à l'autonomie des personnes identifiées comme femmes, dans leurs possibilités d'emploi, de choix de domaines d'étude ainsi que de possibilité d'immigration, et participent ainsi à la reproduction du système patriarcal;

Considérant que la réforme de l'immigration s'inscrit dans une dynamique conservatrice et réactionnaire renforçant un système à deux vitesses dans un climat toxique des discours haineux, anti-migratoires et xénophobes qui gangrènent actuellement la société québécoise ;

Considérant les discours fallacieux d'arrimage au marché et ses impératifs qui visent à enrayer la recherche fondamentale, ainsi que la diffusion et l'avancement de la pensée critique qui, historiquement, a été le moteur des gains politiques et sociétaux sur lesquels reposent nos sociétés aujourd'hui;

QUE l'ADEESE s'oppose ouvertement et fermement aux politiques anti-migratoires xénophobes du gouvernement caquiste ainsi qu'à ses dérives identitaires;

QUE l'ADEESE dénonce la décision du gouvernement de vouloir aller de l'avant avec une remouture de la réforme d'immigration ainsi que sa décision de maintenir l'ajout d'une liste de programmes d'éducation permettant l'accès au PEQ;

QUE l'ADEESE se positionne contre une vision utilitariste de l'immigration qui réduit la valeur de personnes souhaitant participer à notre société à leur simple force de travail;

QUE l'ADEESE se positionne contre la vision réductrice de la mission de l'éducation et des études supérieures qui, pour notre gouvernement, n'a de valeur que si elle sert à produire des

travailleuses et travailleurs et non plus à faire avancer la connaissance, la recherche et plus globalement, la société;

QUE l'ADEESE dénonce une énième attaque contre l'immigration et les minorités au sein de notre société ainsi que contre la recherche fondamentale, la pensée critique, ainsi que l'accessibilité aux études supérieures;

QUE l'ADEESE encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement;

QUE l'ADEESE encourage les autres associations étudiantes, syndicats et autres groupes à se doter d'un mandat identique;

QUE l'ADEESE soutienne et diffuse les moyens de pression entrepris par les différents groupes de pression et invite ses membres à y prendre part, et qu'elle se solidarise avec leurs revendications;

QUE l'ADEESE fasse les démarches nécessaires pour inviter toutes et tous à être solidaires, à refuser une division qui participe, encore une fois, aux hiérarchies fallacieuses au sein de nos sociétés et à refuser tout compromis, surtout sous forme de clauses orphelines;

QUE la mobilisation se fasse dans une logique de contestation large contre les politiques xénophobes, anti-migratoires et misogynes du gouvernement;

Que l'ADEESE s'oppose à la présence des entreprises à but lucratif. du patronat et des organismes qui les représentent à la table de négociations du PEQ.

Que l'ADEESE s'oppose à tout plafond du nombre de personnes immigrantes admises.
Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition d'amendement 1.1.1 : Que l'on ajoute le QUE suivant : « QUE l'ADEESE convoque une Assemblée générale de grève dans la semaine suivant la publication de la nouvelle mouture de la réforme sur l'immigration. »

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

De retour sur la principale 1.1 :

Considérant que l'ADEESE défend une société sans frontières, solidaire et inclusive ;

Considérant que les systèmes canadiens et québécois d'immigration sont hautement restrictifs et discriminatoires, en particulier pour les personnes provenant de pays anciennement colonisés ou sous-tutelle, et que leur statut migratoire reste précaire;

Considérant que le gouvernement Legault, depuis son élection en 2018, a mis de l'avant la loi sur la déréglementation de l'industrie du taxi, le projet loi 9 sur l'immigration adopté sous bâillon, le projet de loi 21 sur la "soi-disant" laïcité de l'État et qu'il persiste aujourd'hui dans son attaque avec cette nouvelle mesure, ainsi que le fameux "test des valeurs", participant donc à (re)production et à la normalisation des discriminations systémiques;

Considérant que ces modification réglementaires et juridiques s'attaquent en particulier à l'autonomie des personnes identifiées comme femmes, dans leurs possibilités d'emploi, de

choix de domaines d'étude ainsi que de possibilité d'immigration, et participent ainsi à la reproduction du système patriarcal;

Considérant que la réforme de l'immigration s'inscrit dans une dynamique conservatrice et réactionnaire renforçant un système à deux vitesses dans un climat toxique des discours haineux, anti-migratoires et xénophobes qui gangrènent actuellement la société québécoise ;

Considérant les discours fallacieux d'arrimage au marché et ses impératifs qui visent à enrayer la recherche fondamentale, ainsi que la diffusion et l'avancement de la pensée critique qui, historiquement, a été le moteur des gains politiques et sociétaux sur lesquels reposent nos sociétés aujourd'hui;

QUE l'ADEESE s'oppose ouvertement et fermement aux politiques anti-migratoires xénophobes du gouvernement caquiste ainsi qu'à ses dérives identitaires;

QUE l'ADEESE dénonce la décision du gouvernement de vouloir aller de l'avant avec une remouture de la réforme d'immigration ainsi que sa décision de maintenir l'ajout d'une liste de programmes d'éducation permettant l'accès au PEQ;

QUE l'ADEESE se positionne contre une vision utilitariste de l'immigration qui réduit la valeur de personnes souhaitant participer à notre société à leur simple force de travail;

QUE l'ADEESE se positionne contre la vision réductrice de la mission de l'éducation et des études supérieures qui, pour notre gouvernement, n'a de valeur que si elle sert à produire des travailleuses et travailleurs et non plus à faire avancer la connaissance, la recherche et plus globalement, la société;

QUE l'ADEESE dénonce une énième attaque contre l'immigration et les minorités au sein de notre société ainsi que contre la recherche fondamentale, la pensée critique, ainsi que l'accessibilité aux études supérieures;

QUE l'ADEESE encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement;

QUE l'ADEESE encourage les autres associations étudiantes, syndicats et autres groupes à se doter d'un mandat identique;

QUE l'ADEESE soutienne et diffuse les moyens de pression entrepris par les différents groupes de pression et invite ses membres à y prendre part, et qu'elle se solidarise avec leurs revendications;

QUE l'ADEESE fasse les démarches nécessaires pour inviter toutes et tous à être solidaires, à refuser une division qui participe, encore une fois, aux hiérarchies fallacieuses au sein de nos sociétés et à refuser tout compromis, surtout sous forme de clauses orphelines;

QUE la mobilisation se fasse dans une logique de contestation large contre les politiques xénophobes, anti-migratoires et misogynes du gouvernement;

Que l'ADEESE s'oppose à la présence des entreprises à but lucratif. du patronat et des organismes qui les représentent à la table de négociations du PEQ.

Que l'ADEESE s'oppose à tout plafond du nombre de personnes immigrantes admises.

QUE l'ADEESE convoque une Assemblée générale de grève dans la semaine suivant la publication de la nouvelle mouture de la réforme sur l'immigration.

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION 1.2

Considérant que le projet GNL comporte un pipeline de 782 kilomètres de long de l'Abitibi au Saguenay, une usine de liquéfaction du gaz naturel à l'embouchure de Saguenay et des méthaniers de 300 mètres de long pour transporter le gaz à l'international;

Considérant que les deux entreprises américaines qui portent le projet ne suivent pas les recommandations de la Société des opérateurs internationaux de pétroliers et de terminaux de gaz (SIGTTO);

Considérant qu'entre 2000 et 2012, près de 400 incidents impliquants des pipelines ont été dénombrés au Canada;

Considérant que le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est classé par l'ONU au répertoire des matières dangereuses et assujetti comme tel aux lois de Transport Canada;

Considérant que le projet GNL générerait 46 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui correspond aux émissions de GES de 10 millions de voitures et qu'il doublerait le trafic maritime dans le Fjord du Saguenay;

Considérant que le projet GNL aurait des impacts internationaux sur l'augmentation des émissions de gaz à effets de serre;

QUE l'ADEESE se positionne contre l'entreprise écran GNL Québec, son entreprise Gazoduc et son projet Énergie Saguenay;

QUE l'ADEESE se positionne contre tout nouveau projet d'extraction gazier ou pétrolier qui prendraient place au Québec ou au Canada et demande donc un moratoire sur ceux-ci.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION 1.3

Que l'ADEESE dénonce les tactiques de discrimination entre 2e et 3e cycles lors de l'embauche d'auxiliaires d'enseignement et le non-respect de la convention collective du SÉTUE qui donne priorité à l'embauche du 2e et 3e cycle sur le 1er cycle;

Que l'ADEESE dénonce l'utilisation du travail étudiant et gratuit au sein de la faculté alors que dans plusieurs autres facultés et départements, des tâches similaires sont rémunérées et syndiquées;

Dûment proposée, dûment appuyée.

Proposition d'amendement 1.3.1 : Que l'on ajoute « 1er» à l'énumération (au premier que) « 1er, 2e et 3e cycle ».

Dûment proposée, dûment appuyée.

De retour sur la principale 1.3 :

Que l'ADEESE dénonce les tactiques de discrimination entre 1er, 2e et 3e cycles lors de l'embauche d'auxiliaires d'enseignement et le non-respect de la convention collective du SÉTUE qui donne priorité à l'embauche du 2e et 3e cycle sur le 1er cycle;

Que l'ADEESE dénonce l'utilisation du travail étudiant et gratuit au sein de la faculté alors que dans plusieurs autres facultés et départements, des tâches similaires sont rémunérées et syndiquées;

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION 1.4

Considérant la logique d'accumulation et de course à la productivité néolibérale ambiante dans nos sociétés ;

Considérant que cette logique exerce des pressions d'autant plus fortes dans les institutions universitaires pour qu'elles embrassent une logique productiviste aveugle, qui s'inscrit en opposition avec leurs missions d'éducation, de recherche et de diffusion des savoirs ;

Considérant le ton alarmiste lors de la dernière allocution publique de la rectrice sur la situation financière de l'UQAM, le recrutement, la nécessité de réformer nos modes de « gouvernance », le nécessaire allègement de nos procédures institutionnelles de décision ainsi que ladite « crise » uqamienne ;

Considérant les nombreuses attaques à l'encontre, depuis les deux dernières années, de nos institutions démocratiques, paritaires et représentatives, notamment par la création de tables de concertation sur lesquelles ont siégé des personnes non désignées par leurs unités d'appartenance, donc non tenues par un devoir de reddition de compte ;

Considérant les trop nombreuses rencontres informelles durant la même période qui, d'une part, contournent les instances décisionnelles et, d'autre part, manquent de la transparence qu'exige la reddition de compte, notamment par l'absence de procès-verbaux permettant le suivi des dossiers ;

Considérant que l'urgence ne peut et ne doit en aucun cas être un cadre décisionnel ni le moteur des réformes ;

Considérant les multiples attaques à l'encontre de la démocratie étudiante, au sein de notre institution comme en dehors ;

Considérant les multiples mesures pour reporter de façon détournée la charge financière sur les portefeuilles étudiants et qui constituent des augmentations masquées des frais de scolarité ;

Considérant que les pressions faites en faveur de l'augmentation des cotisations étudiantes aux SVE sont conditionnelles au maintien du panier de service ;

Considérant l'inaccessibilité des états financiers détaillés des SVE pour les cinq dernières années malgré les demandes répétées ;

Considérant que les cadres de l'UQAM (incluant les cadres du SVE) se sont accordé·e·s une augmentation de salaire de 1,3 % et qu'il est alors inconséquent de prétexter un manque budgétaire;

Que l'ADEESE dénonce les attaques néolibérales systémiques contre l'éducation, la recherche et la pensée critique ;

Que l'ADEESE dénonce le ton alarmiste de l'administration qui normalise des volontés de réformes antidémocratiques ;

Que l'ADEESE dénonce la délégitimation par l'administration des principes démocratiques, de reddition de compte et de transparence de l'UQAM, qui marquent son identité sous couvert de soi-disant nécessités de changements ;

Que l'ADEESE rappelle que les modalités de fonctionnement, tout comme les structures institutionnelles de l'UQAM, ont été, depuis sa fondation il y a 50 ans, mises en place et pensées afin d'assurer à notre communauté et à notre institution un fonctionnement démocratique, représentatif, inclusif et transparent ;

Que l'ADEESE dénonce une énième précarisation de la population étudiante et se refuse à la surfacturation cachée des frais étudiants ;

Que l'acceptation de la hausse des cotisations des SVE soit conditionnelle au fait :

1. Que les SVE s'engagent à couper au moins un poste de cadre, minimalement celui de direction adjointe;
2. Que l'ADEESE reconnaisse qu'elle ne peut se positionner sur la hausse des cotisations aux SVE sans avoir les informations complètes et que toute décision sur cette hausse est conditionnelle à l'accès aux états financiers détaillés des années précédentes ;
3. Que le SVE se dote, comme par le passé, d'un budget propre et qu'il ne soit plus inclus au budget large de l'UQAM, de façon à ce qu'il puisse y avoir un suivi des dépenses et revenus, le tout dans un but d'une plus grande transparence face à la façon dont sont dépensées les cotisations de nos membres;
4. Que le dit budget des SVE soit entériné par l'instance du CVE;
5. Que les SVE soient financièrement redevables envers le CVE;
6. Que soit ajouté à la politique 32 de l'UQAM à l'article 13.2 (*En plus des droits définis à l'article 13.1, l'Université accorde à l'association étudiante ainsi reconnue :*) l'alinéa suivant :

VI - la liste des cours et des salles de la faculté

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION 1.5

Considérant que les enseignant.es tiennent un rôle crucial dans la socialisation des enfants et dans le développement des personnes,

Considérant que la socialisation genrée, dès l'enfance, encourage des comportements sexistes et nocifs,

Considérant l'intérêt de développer des réflexions sur les notions et sur les approches féministes dans le domaine de l'éducation,

Considérant qu'il est primordial de soutenir les recherches féministes et de genres en lien avec l'éducation,

Considérant les positions féministes et engagées de l'ADEESE,

Considérant le point 4.1.6 du cahier de positions 2018-2019 de l'ADEESE

« Que l'ADEESE se positionne comme une association étudiante féministe inclusive des réalités trans et de la diversité d'expression de genre. »

et le point 4.1.15

« Que l'ADEESE s'engage à offrir des formations féministes, à organiser des événements prônant le féminisme. »

Considérant le besoin d'une éducation engagée, inclusive et féministe qui favorise une société plus égalitaire,

Considérant que la Faculté des sciences de l'éducation est une des seules à ne pas offrir la concentration en études féministes,

Considérant l'intérêt de l'IREF (Institut de recherche en études féministes à l'UQAM) à travailler avec la Faculté de l'éducation à l'UQAM et que leur mission est de promouvoir et de développer la formation et la recherche féministes dans une perspective interdisciplinaire,

Que l'ADEESE se positionne en faveur de la création d'une concentration en études féministes au sein des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle en éducation,

Que l'ADEESE communique avec les instances administratives et décisionnelles de la Faculté des sciences de l'éducation pour leur faire part de l'adoption de cette proposition,

Que l'ADEESE travaille à l'adoption, par les comités de programmes, de propositions pour la création de concentrations en études féministes dans les programmes d'éducation,

Qu'advenant la réalisation de ces demandes, que le tout se fasse en collaboration avec l'IREF et que la Faculté des sciences de l'éducation travaille selon les recommandations de « l'avis d'actualisation du référentiel des compétences pour les enseignants »

Que l'ADEESE s'assure d'un suivi de ces demandes, en collaboration avec l'IREF si nécessaire, au fil des sessions.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION 1.6

Considérant que depuis 2009 des membres de la nation Wet'suwet'en empêchent TransCanada d'avoir accès à leur territoire pour un projet de gazoduc qui n'a pas été

approuvé selon les termes des lois de la nation (Anuk 'nu'at'en) ou ceux du concept du consentement préalable, libre et informé ;

Considérant que la GRC/RCMP a effectué un raid violent sur le territoire de la nation Wet'suwet'en en janvier 2019 lors duquel elle était prête à user de mesures de force létale tel que révélé par des documents judiciaires où, d'ailleurs, les membres de la nation Wet'suwet'en qui occupaient leurs territoires tel qu'ils le font depuis des siècles sont décrits comme ayant des «idéologies radicalisées» ;

Considérant que la Cour suprême de la C.-B. a autorisé une injonction en faveur du projet de Coastal GasLink, alors que la Cour suprême du Canada a reconnu le droit des premières nations sur leurs territoires en 1997 lors du cas «Delgamuukw c. Colombie-Britannique» ;

Considérant que depuis le 13 janvier 2020, la GRC a déployé un “périmètre de sécurité”, ou un barrage routier, proche du site de construction du projet contesté de gazoduc. Un barrage qui empêche les médias et les membres de la nation Wet'suwet'en de passer, ainsi que l'acheminement de provisions ;

Considérant que la dernière fois qu'un tel barrage a été érigé, le raid de l'année passée s'est déroulé ;

Considérant que notre engagement pour la défense de l'environnement, s'il est sérieux, doit offrir son support le plus complet aux luttes pour les souverainetés autochtones ;

Considérant que la nation Wet'suwet'en, tel que mentionné dans leur «supporter toolkit», a lancé un appel pour que diverses associations et groupes publient une déclaration de solidarité ;

Que l'ADEESE reconnaisse la souveraineté de la nation Wet'suwet'en sur leurs territoires et qu'elle reconnaisse que l'état canadien n'a jamais cessé son projet colonial.

Que l'ADEESE se positionne en défense des droits ancestraux et de l'auto-détermination des Premières Nations.

Que l'ADEESE diffuse toutes les informations et les actions de solidarité entourant ces luttes pour encourager ses membres à y participer.

Que l'ADEESE aide à financer l'organisation d'activités de solidarité avec la nation Wet'suwet'en en utilisant le fond « autres campagnes ».

Que l'ADEESE accorde un montant de 10 000\$ servant de fond légal pour venir en aide à toutes les personnes arrêtées notamment sur le territoire de Wet'suwet'en, à Sherbrooke, à Rimouski, etc.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité.

Proposition 1.7

Que l'ADEESE organise une assemblée générale de grève durant la semaine du 16 mars pour que les membres puissent se prononcer sur la semaine de la transition proposée par la Coalition étudiante pour un virage environnemental et social (CEVES) qui se déroulera dans la semaine du 30 mars au 3 avril 2020.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition 1.8 : Que l'ADEESE s'oppose à la brutalité policière;

Que l'ADEESE partage les événements, activités, etc. du COBP (collectif opposé à la brutalité policière).

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

2.0 Élections partielles sur le conseil exécutif de l'ADEESE

PROPOSITION : Que chaque candidat-e dispose d'une période de 3 minutes pour présenter sa candidature à l'assemblée suivie d'une période de questions-réponses de 7 minutes. À la suite de la présentation de tous-tes les candidat-e-s pour un même poste, ils et elles quittent la salle pour une période de 10 minutes durant lesquelles l'assemblée peut intervenir sur les candidatures.

Qu'Amanda et Julien soient scrutateur.rice.s pour cette élection.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité

Conseil exécutif

Pour le poste de responsable aux communications et à la mobilisation sur le conseil exécutif, la candidature de Jeanne Morissette est reçue par l'assemblée générale.

Pour le poste de responsable aux services sur le conseil exécutif, la candidature de Gabrielle Brochu-Bélanger est reçue par l'assemblée générale.

3.0 Nominations sur les instances

PROPOSITION : Qu'on entérine la personne suivante sur les différentes instances de l'UQAM :

Comité de programme de formation à l'enseignement (CPFE)

- Audrey-Ann Landry

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

4.0 Traitement des avis de motion sur la refonte de la Politique 1 et de la Politique 4 de l'ADEESE

Proposition 4.1 : Que l'on traite l'avis de motion #1

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition 4.2 : Refonte de la Politique 1 : Politique sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM

Les sections rédigées en rouge sont à retrancher, tandis que celles en vert à ajouter :

3. COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES ET SUBVENTIONS

*Sous la juridiction du Conseil d'administration, le Comité se compose de **cinq** **quatre** membres étudiants provenant le plus possible de différents programmes et cycles en éducation :*

La personne (1) occupant le poste de responsable aux affaires financières et administratives de l'ADEESE-UQAM ou sa substitut;

Deux (2) membres du Conseil d'administration de l'ADEESE-UQAM;

Deux (2) étudiantes membres de l'ADEESE-UQAM.

Responsable des affaires financières

Une membre du CA

Une membre du CI

Une membre de l'association

[...]

5.1 Exigences générales pour l'ensemble des demandes

Dûment rempli à l'aide du formulaire approprié et des pièces justificatives demandées, le dossier doit être détaillé et complet pour que la demande soit recevable.

À moins que des documents supplémentaires ne soient requis dans le cadre de certaines bourses ou subventions, les documents exigés pour une demande sont les suivants :

*Copie du relevé d'inscription-facture de la demandeuse;
Formulaire de bourse dûment rempli;
Signature de la requérante.*

Advenant qu'il manque des documents les membres du comité peuvent donner des bourses à condition que la requérante complète son dossier.

[...]

5.3.2 Bourses de stage (Québec et Hors-Québec)

Dans le cadre d'une demande de bourse de stage, le dossier doit présenter une description détaillée de la situation de la requérante :

Nom, code permanent et coordonnées complètes de la requérante;

Description du projet (destination, durée du stage, estimation du coût du loyer, du billet d'avion, et autres) avec une copie du billet d'avion, si possible;

Informations sur le financement du projet dont les preuves d'acceptation ou de refus aux bourses à la mobilité du MELS, LOGIC et autres bourses relatives aux stages;

Texte explicatif de tout autre renseignement pertinent (explications des documents manquants, si tel est le cas, et explications nécessaires si la requérante n'a pas appliqué à la bourse à la mobilité du MELS et à la bourse LOGIC);

Une copie de votre relevé d'inscription-facture de l'UQAM;

Votre confirmation de stage par le Bureau de formation pratique.

Un relevé d'impôt et copie du bail additionnel

Le comité doit favoriser l'accès pour toutes à la formation en éducation au lieu de favoriser une bonification culturelle hors programme

[...]

6.1.4 Projets ou les organismes externes

Les étudiantes de l'ADEESE peuvent faire des demandes

7.2.1 Excellence pour l'engagement communautaire (Bourses d'une valeur maximale de ~~500\$~~ 200\$ ne pouvant excéder un total annuel de 3000\$.)

7.2.2 Mérite à la publication scientifique (Bourses d'une valeur maximale de ~~500\$.~~)200\$

7.3. Bourses de stage

Le comité doit prioriser les personnes qui se retrouvent dans des situations financières critiques.

7.3.1 Bourse de stage Québec (Valeur maximale de ~~250\$~~ 500\$)

Soutien aux étudiantes qui éprouvent présentement des difficultés financières et qui effectueront leur stage non rémunéré dans un établissement très éloigné de leur résidence principale.

Proposition d'amendement : Que l'on retire les points 7.2.1 et 7.2.2 de la proposition.

Dûment proposé, dûment appuyé.

Adopté à l'unanimité.

De retour sur la principale 4.2 :

Refonte de la Politique 1 : Politique sur l'attribution des Bourses et Subventions de l'ADEESE-UQAM

Les sections rédigées en **rouge** sont à retrancher, tandis que celles en **vert** à ajouter :

3. COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES ET SUBVENTIONS

Sous la juridiction du Conseil d'administration, le Comité se compose de ~~cinq~~ quatre membres étudiants provenant le plus possible de différents programmes et cycles en éducation :

La personne (1) occupant le poste de responsable aux affaires financières et administratives de l'ADEESE-UQAM ou sa substitut;

Deux (2) membres du Conseil d'administration de l'ADEESE-UQAM;

Deux (2) étudiantes membres de l'ADEESE-UQAM.

Responsable des affaires financières

Une membre du CA

Une membre du CI

Une membre de l'association

[...]

5.1 Exigences générales pour l'ensemble des demandes

Dûment rempli à l'aide du formulaire approprié et des pièces justificatives demandées, le dossier doit être détaillé et complet pour que la demande soit recevable.

À moins que des documents supplémentaires ne soient requis dans le cadre de certaines bourses ou subventions, les documents exigés pour une demande sont les suivants :

*Copie du relevé d'inscription-facture de la demandeuse;
Formulaire de bourse dûment rempli;
Signature de la requérante.*

Advenant qu'il manque des documents les membres du comité peuvent donner des bourses à condition que la requérante complète son dossier.

[...]

5.3.2 Bourses de stage (Québec et Hors-Québec)

Dans le cadre d'une demande de bourse de stage, le dossier doit présenter une description détaillée de la situation de la requérante :

Nom, code permanent et coordonnées complètes de la requérante;

Description du projet (destination, durée du stage, estimation du coût du loyer, du billet d'avion, et autres) avec une copie du billet d'avion, si possible;

Informations sur le financement du projet dont les preuves d'acceptation ou de refus aux bourses à la mobilité du MELS, LOGIC et autres bourses relatives aux stages;

Texte explicatif de tout autre renseignement pertinent (explications des documents manquants, si tel est le cas, et explications nécessaires si la requérante n'a pas appliqué à la bourse à la mobilité du MELS et à la bourse LOGIC);

Une copie de votre relevé d'inscription-facture de l'UQAM;

Votre confirmation de stage par le Bureau de formation pratique.

Un relevé d'impôt et copie du bail additionnel

Le comité doit favoriser l'accès pour toutes à la formation en éducation au lieu de favoriser une bonification culturelle hors programme

[...]

6.1.4 Projets ou les organismes externes

Les étudiantes de l'ADEESE peuvent faire des demandes

7.3. Bourses de stage

Le comité doit prioriser les personnes qui se retrouvent dans des situations financières critiques.

7.3.1 Bourse de stage Québec (Valeur maximale de 250\$ 500\$)

Soutien aux étudiantes qui éprouvent présentement des difficultés financières et qui effectueront leur stage non rémunéré dans un établissement très éloigné de leur résidence principale.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition 4.3 : Que l'on ouvre l'avis de motion #2.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité

Proposition 4.4 : refonte de la Politique 4 régissant l'embauche d'employées de l'ADEESE-UQAM

Les sections rédigées en rouge sont à retrancher, tandis que celles en vert à ajouter :

1. POSTES

Cette politique d'embauche s'applique de façon non restrictive aux postes rémunérés suivants :

Direction ou responsable du café étudiant Le Philanthrope; b) Employées du Café Le Philanthrope;

[...]

2.1 Le nombre et la provenance pour chaque type de comité

Poste de responsable du Café Le Philanthrope

Concernant l'embauche de la responsable du Café Le Philanthrope, le comité de sélection devra être formé d'une membre du Conseil exécutif de l'ADEESE-UQAM, de la responsable sortante et d'une membre du Conseil d'Administration et de toute autre personne détenant une expérience pertinente en embauche de personnel si le comité de sélection le juge nécessaire.

Employées du Café Le Philanthrope

Concernant l'embauche des employées du Café Le Philanthrope, le comité de sélection devra être constitué de la responsable du Café Le Philanthrope, d'une membre du Conseil exécutif et d'une membre du Conseil d'administration et de toute autre personne détenant une expérience pertinente en embauche de personnel si le comité de sélection le juge nécessaire.

Autres employées

Le comité de sélection devra être constitué d'au moins trois (3 4) personnes, soit une membre du Conseil exécutif de l'ADEESE-UQAM, une membre du conseil d'administration de l'ADEESE-UQAM, une membre du conseil intermodulaire et une étudiante inscrite à la Faculté des sciences de l'Éducation ou, à défaut, une personne venant de l'extérieur de la faculté répondant au critère de l'article 2.2.2.2

Expérience

*Il est **exigé souhaitable** qu'au moins une membre du comité de sélection détienne une expérience pertinente en embauche de personnel.*

[...]

3.1 Durée et diffusion

Employées du Café Le Philanthrope

La diffusion de l'offre d'emploi devra être restreinte aux listes de diffusion des associations étudiantes en éducation et au pavillon de l'Éducation(N) puisque les candidates recherchées doivent être inscrites à cette faculté.

[...]

3.2 Ratio de Curriculum Vitae

*L'appel de candidatures devra être affiché de façon efficace entre 10 et 20 jours ouvrables avant le début de la sélection. **Lorsque nécessaire, mais en dernier recours, le comité de d'embauche peut, lorsque plusieurs postes identiques sont à pourvoir (ex. : SLU), débiter des embauches avant la fin de la date butoir en s'assurant qu'il reste tout de même des postes à combler jusqu'à la fin de l'appel.***

Advenant un nombre insuffisant de Curriculum Vitae reçus, l'affichage devra être prolongé sur la période nécessaire à l'obtention du nombre suffisant.

*Afin que le comité d'embauche se réunisse, le ratio minimal de Curriculum Vitae déposés est de trois (3) pour un poste d'employée du **Café Le Philanthrope SLU**. Si plusieurs postes doivent être comblés en même temps, au moins trois C.V. de plus que le nombre de postes à combler devront être déposés. Un minimum de 6*

C.V. devront être déposés afin que le comité d'embauche se réunisse, dans le cas des autres postes énumérés à l'article 1.

[...]

4.5 Offre d'emploi

Employées du Café Le Philanthrope

L'offre d'emploi est rédigée par la responsable du Café dans le cas des employées du Café Le Philanthrope ou par la coordonatrice de l'ADEESE-UQAM dans le cas où le poste de Direction générale ne serait pas comblé.

Direction générale du Café Le Philanthrope

L'offre d'emploi de la responsable du Café est rédigée par la coordonatrice de l'ADEESE-UQAM.

Autres employées

L'offre d'emploi est faite sur recommandation du comité d'embauche et est rédigée par la coordonatrice de l'ADEESE dans le cas des employées sous l'autorité directe du comité exécutif, selon la convention collective en vigueur lorsqu'applicable.

4.6 Contrat

Toutes les employées de l'ADEESE-UQAM (incluant celles du Café Le Philanthrope) sont régies par un contrat signé. Celui-ci est signé par l'employée et la coordonatrice de l'ADEESE-UQAM pour les employées relevant directement du Comité exécutif.

Le contrat est signé par l'employée, la responsable du Café et la coordonatrice de l'ADEESE-UQAM dans le cas des employées du Café Le Philanthrope.

4.7 Évaluation

Toutes les employées non-syndiquées sont sujettes à une évaluation de rendement au renouvellement de leur contrat. L'évaluation est faite par la responsable immédiate de l'employée. L'évaluation est une condition de reconduction du contrat et de ses modalités.

Des évaluations effectuées par la responsable aux affaires financières et administratives de l'ADEESE-UQAM ou la responsable du Café sont également prévues de façon trimestrielle et l'employée accepte de s'y soumettre en acceptant le poste.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition 4.5 : Que l'on ouvre l'avis de motion #3.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition 4.6 : POLITIQUE D'APPUI AUX PARENTS ÉTUDIANTES

CHAPITRE 1 : DÉFINITIONS

Dans la présente politique, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants signifient :

Parent étudiante :

- Étudiante enceinte ;*
- Étudiante habitant avec son ou ses enfants de moins de 18 ans ou avec l'enfant ou les enfants de son conjoint ou de sa conjointe au 30 septembre de l'année scolaire ;*
- Étudiante habitant avec son enfant ou l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale reconnu selon les mêmes modalités de l'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Québec.*

ADEESE:

- Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM*

CSPE:

- Comité de soutien aux parents étudiant de l'UQAM*

CHAPITRE 2 : OBJECTIFS ET APPLICATION DE LA POLITIQUE

Les objectifs de cette politique sont notamment :

- A. Regrouper et rendre visible les services offerts aux parents étudiants par l'ADEESE.*
- B. Visibiliser l'importance des luttes des parents étudiantes et manifester notre appui pour l'adoption d'une telle politique par l'université;*
- C. Aider le CSPE dans sa lutte pour l'obtention d'une politique familiale sur le campus de l'UQAM.*

CHAPITRE 3 : SERVICES

Bourses

L'ADEESE s'engage à offrir des bourses spécifiquement aux parents étudiantes membres, et ce, sans restriction d'étude à temps plein ou de discrimination entre étudiantes internationales et québécoises.

Service de garde

L'ADEESE s'engage à offrir des services de garde (sur place ou dans un local adjacent) lors de certains qu'elle organise. Pour ce faire, il faut que la demande soit acheminée cinq jours ouvrables avant l'événement ou dans un délai raisonnable.

Frais de garde

L'ADEESE s'engage à rembourser les frais de garde pour certains événements organisés par l'association où le service de garde n'est pas offert. La demande dûment remplie (voir Annexe I) sera analysée par le Conseil exécutif.

Le remboursement prévu est calculé à un salaire horaire pouvant aller jusqu'à la valeur du salaire minimum, et ce, pour un maximum de 50\$ par journée par événement par étudiant-e.

CHAPITRE 4 : COMMUNICATIONS

Couverture familiale - ASEQ

L'ADEESE s'engage à faire connaître la possibilité d'ajouter à une couverture donnée du régime étudiant de soins de santé et dentaires les membres conjoint-es et les enfants.

Communications du CSPE

L'ADEESE s'engage à diffuser à ses membres les informations concernant le CSPE et se faire courroie de transmission lorsque demandé.

CHAPITRE 5 : REVENDICATIONS

Délais ou report d'examen

L'ADEESE s'engage à travailler activement afin de s'assurer que les raisons familiales soient incluses et reconnues dans les raisons de délais ou de report d'examens auprès de l'UQAM, comme incluses dans la politique familiale de l'université Laval (Résolution CA-2019-98).

Positions de l'ADEESE

ATTENDU QUE l'UQAM a une volonté de démocratisation et d'accessibilité des études universitaires ;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2015-2019 de l'UQAM incluait l'accompagnement et le soutien des étudiantes aux besoins particulier tel que les parents-étudiantes ;

ATTENDU QUE le nombre d'étudiantes devant concilier famille-étude est estimé à près du quart de la population universitaire ;

ATTENDU QUE le nombre de femmes devant concilier famille-étude est estimé à plus du double de l'ensemble des parents étudiant-e-s ;

ATTENDU QUE la conciliation famille-étude représente des défis supplémentaires pouvant affecter non seulement la persévérance et la réussite universitaire des parents étudiant·e·s, mais également le bien-être de leur·s enfant·s et de leur conjoint·e ;

Il est proposé ;

QUE l'ADEESE se positionne en faveur d'une reconnaissance du statut de parent étudiant ;

QUE l'ADEESE se positionne en faveur de l'instauration d'un processus de recensement volontaire des parents étudiant·e·s au sein de l'UQAM ;

QUE l'ADEESE se positionne en faveur d'une reconnaissance du statut réputé temps plein pour les parents étudiant·e·s au même titre que le programme d'aide financière aux études ;

QUE ce statut inclut la reconnaissance de la grossesse dès qu'un billet médical l'atteste ;

QU'en attendant une politique uqamienne pour les parents étudiant·e·s, l'ADEESE s'engage à travailler activement afin de s'assurer que les raisons familiales soient incluses et reconnues dans les raisons de délais ou de report d'examens auprès de l'UQAM.

Que l'ADEESE diffuse les documents et informations du CSPE-UQAM à ses membres et inclut un référencement sur son site web vers le site du CSPE-UQAM

QUE l'exécutif de l'ADEESE s'engage à établir un dialogue avec les représentantes facultaires du CSPE-UQAM afin de connaître les besoins du CSPE-UQAM et des parents.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition 4.7 : Que l'on ouvre l'avis de motion #4.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition 4.8 : Avis de motion concernant l'ajout d'un poste au C.E. de l'ADEESE

Que soit créé le poste de *Responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s provenant de l'international* et qu'il soit ajouté aux Règlement généraux de l'ADEESE, sous le point 8.*Conseil exécutif*, section 2 *Composition*, le point suivant :

8.16 Responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s provenant de l'international
--

Les responsabilités de la personne responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s étranger·ère·s sont notamment les suivantes :

- gérer l'ensemble des plaintes de nature discriminatoire ;
- s'assurer de la mise en place et de la promotion de mesures inclusives et antioppressives dans les affaires internes et dans les activités de l'association;
- être responsable, en collaboration avec la personne responsable aux affaires uqamiennes, des relations entre l'ADEESE-UQAM et des groupes ou initiatives à vocation inclusive ou antioppressive et avec les représentant·e·s de l'éducation inclusive auprès d'autres groupes, associations, syndicats et services de l'UQAM ou de l'extérieur;
- coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'université du Québec à Montréal qui traitent de questions relative à l'éducation inclusive et antioppressive ou aux étudiant·e·s étranger·ère·s ;
- assurer les liens entre l'ADEESE-UQAM et les divers intervenant·e·s qui sont situé·e·s à l'extérieur des murs uqamiens qui s'impliquent ou qui devraient s'impliquer sur les questions d'éducation inclusive et antioppressive;
- assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'ADEESE-UQAM pourraient offrir à la collectivité quant à l'éducation inclusive et antioppressive ou spécifiquement à l'intention des étudiant·e·s étranger·ère·s.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Dépôt des avis de motions

5.1 Politique 5 : Politique sur l'écologisation des activités de l'ADEESE-UQAM

Politique sur l'écologisation des activités de l'ADEESE-UQAM

POLITIQUE 5

Le féminin est utilisé pour alléger le texte et ce sans préjudice pour la forme masculine.

Préambule

Cette politique vise à soutenir les exécutantes de l'ADEESE ainsi que ses membres dans l'adoption d'habitudes et de gestes écoresponsables. Elle a pour objectif de s'adapter à la situation environnementale actuelle et de mettre en place des balises claires et concrètes pour y arriver.

Et considérant donc les positions de l'ADEESE suivantes :

- Que l'ADEESE se positionne contre tout projet d'exploitation et de transport de pétrole ou de gaz de schiste;

- Que L'ADEESE se positionne en faveur de la démocratisation du cyclisme comme moyen de transport urbain sain, écologique et à moindre coûts. (9 octobre 2018);
- Que l'ADEESE offre une/des bourse(s) en faveur d'un projet éducatif ayant des orientations environnementales (17 novembre 2016);
- **Mais surtout**, que l'ADEESE reconnaisse qu'il faut agir promptement afin de faire face à la crise environnementale actuelle et lutte pour la justice climatique (17 novembre 2016);
- Que l'ADEESE appuie la lutte pour le climat dans une perspective décoloniale et anticapitaliste. (12 avril 2019)

L'ADEESE s'active à **informer** et **sensibiliser** la communauté étudiante à ces enjeux.

Actions

1. Alimentation

L'ADEESE s'engage à offrir un menu comportant des options végétariennes et végétaliennes lors des différents événements et activités qu'elle propose.

2. Fabrication de matériel

L'ADEESE encourage la réutilisation du papier et l'impression recto-verso dans ses activités courantes ainsi que chez ses membres.

3. Produits informatiques

3.1 L'ADEESE s'assure d'utiliser des produits d'impression réutilisables ou recyclables.

3.2 L'ADEESE envoie les produits informatiques non réutilisés, ainsi que les batteries inutilisables, à l'écocentre, au centre des matières dangereuses de l'UQAM.

3.3 L'ADEESE priorise les produits rechargeables aux produits jetables.

4. Produits nettoyants et d'utilisations courantes

4.1 L'ADEESE s'engage à utiliser dans ses locaux des produits nettoyants respectueux de l'environnement et biodégradables.

4.2 L'ADEESE mettra des sacs réutilisables à la disposition des personnes faisant des achats pour celle-ci.

4.3 Les bureaux de l'ADEESE sont dotés de bacs de récupération clairement identifiés : pour le papier.

4.4 L'ADEESE, tant à ses bureaux que dans ses instances, utilise de la vaisselle durable.

5. Transport

5.1 L'ADEESE encourage et priorise, lors de ces activités, le transport en commun, le transport actif et le covoiturage.

6. Éthique d'achats

6.1 L'ADEESE tente d'accorder la priorité aux fabricants et aux fournisseurs de services locaux, en achetant des produits directement de leur source d'origine, afin de limiter la distance parcourue de la marchandise par l'entremise du transport.

6.2 L'ADEESE priorise l'achat des produits dans lesquels sont utilisés des matières biodégradables, recyclables et non polluantes pour l'environnement.

6.3 L'ADEESE recherche des produits portant la certification Éco-Logo et des produits certifiés «commerce équitable», dans la mesure du possible.

6.4 L'ADEESE s'efforce d'acheter des aliments biologiques et équitables, certifiés par une agence répondant aux critères du CARTV (Ecocert Canada, Québec Vrai, Pro-Cert, QAI International, Letis S.A., TCO Cert, Demeter ou Garantie Bio, OCIA, etc)

7. Énergie

7.1 L'ADEESE veille à utiliser l'énergie de façon judicieuse, c'est-à-dire à la mesure de ses besoins, en veillant à ce qu'aucune lampe demeure allumée lorsque le bureau est inoccupé en dehors des heures de bureau habituelles.

5.2 Politique 6 de régie interne de prévention contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail

POLITIQUE 6

Le féminin est utilisé pour alléger le texte et ce sans préjudice pour la forme masculine

Préambule

Cette politique vise à soutenir les membres de l'exécutif de l'ADEESE ainsi que ses employées dans l'établissement d'une atmosphère de travail saine et sécuritaire pour toutes. Elle a pour objectif d'affirmer l'engagement de l'ADEESE à prévenir et faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de la régie interne de son association. Elle permet également d'établir les principes d'intervention qui sont appliqués lors d'une plainte pour harcèlement ou qu'une situation de harcèlement est signalée.

La présente politique s'applique à l'ensemble des personnes impliquées ou employées dans la régie interne de l'ADEESE et s'étend à tous les niveaux hiérarchiques, dans tous les lieux ou contextes mettant en relation ces personnes dans le cadre de leurs fonctions (réunions, formations, déplacements, activités sociales organisées par l'ADEESE, etc.), considérant toutes les communications (verbales, gestuelles, technologiques ou autres).

Définition

La Loi sur les normes du travail donne des critères pour déterminer ce qui peut être considéré comme du harcèlement psychologique ou sexuel, soit:

- une conduite vexatoire (blessante, humiliante);
- qui se manifeste de façon répétitive ou lors d'un acte unique et grave;
- de manière hostile (agressive, menaçante) ou non désirée;
- portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne;
- entraînant, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste (nocif, nuisible).

Ces conditions incluent les paroles, les actes ou les gestes à caractère sexuel.

La discrimination fondée sur l'un ou l'autre des motifs énumérés dans l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne peut aussi constituer du harcèlement : la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

À titre d'exemples, les comportements qui suivent pourraient être considérés comme étant des conduites vexatoires constituant du harcèlement s'ils correspondent à tous les critères de la loi.

Comportements pouvant être liés à du harcèlement psychologique

- Intimidation, cyberintimidation, menaces, isolement;
- Propos ou gestes offensants ou diffamatoires à l'égard d'une personne ou de son travail;
- Violence verbale;
- Dénigrement.

Comportements pouvant être liés à du harcèlement sexuel

- Toute forme d'attention ou d'avance non désirée à connotation sexuelle, par exemple:
 - sollicitation insistante,
 - regards, baisers ou attouchements,
 - insultes sexistes, propos grossiers;
- Propos, blagues ou images à connotation sexuelle par tout moyen, technologique ou autres.

Attentes

L'ADEESE ne tolère ni n'admet aucune forme de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son association, notamment à la régie interne, que ce soit :

- entre les membres de l'exécutif;
- entre les membres de l'exécutif et les employées;
- entre les employées;
- envers toutes les personnes qui lui sont associées : les employées du Café Philanthrope, les étudiantes de l'université, les membres des autres associations;

Tout comportement lié à du harcèlement peut entraîner l'imposition de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion. Il appartient à tous les membres de l'exécutif de l'ADEESE et à ses employées d'adopter un comportement favorisant le maintien d'un milieu exempt de harcèlement psychologique ou sexuel.

Prévention

Toutes les personnes s'impliquant au sein de l'exécutif et du conseil d'administration de l'ADEESE se doivent de suivre une formation sur la prévention du sexisme offerte par les Services à la vie étudiante.

Une personne doit être responsable du senti lors des conseils exécutifs de l'ADEESE afin d'assurer le respect de la politique.

Intervention

Toute personne concernée par cette présente politique qui est victime ou témoin d'une situation de harcèlement psychologique ou sexuel est encouragée, lorsque cela est possible, à informer la personne concernée que son comportement est indésirable et que celle-ci doit y mettre fin. Des critères de réparation ou de transformation peuvent être abordés selon l'accord de la personne lésée.

Si cette intervention n'est pas souhaitée ou que le harcèlement persiste, il est souhaitable de signaler la situation à une personne jugée digne de confiance, et siégeant sur le conseil exécutif de l'ADEESE, afin d'identifier les comportements problématiques et les moyens requis pour y mettre un terme à la satisfaction de la personne lésée.

Une plainte peut être formulée verbalement ou par écrit.

Advenant le cas que personne ne puisse, pour quelque raison, être rejointe ou offrir son soutien, il importe de signaler le problème au Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement de l'UQAM. Pour ce faire, il importe de prendre rendez-vous, en communiquant avec le Bureau par téléphone au **514 987-3000, poste 0886** ou par courriel à harcelement@uqam.ca.

En cas d'urgence et de besoin de protection physique, joindre le Service de la prévention et de la sécurité au **514 987-3131** en tout temps.

Cette politique est fortement inspirée du modèle proposé par le CNESST (<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/1000/Pages/DC-1000->

6.0 Procédures de clôture

6.1 Questions à l'exécutif

Aucune proposition

6.2 Questions diverses

L'affiche sur l'assemblée sur l'éducation inclusive à l'UQAM est intéressante à regarder, l'avez-vous vue?

Demain (5 mars) soir il y a un atelier sur les affaires académiques et donc comment gérer les plaintes, le saviez-vous? Avez-vous invité les gens que vous savez être sur des exécs facultaires?

6.3 Levée

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée.

Adoptée à majorité.